



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 21 décembre 2020
affiché ou publié le lundi 21 décembre 2020
identifiant de télétransmission 073-200069110-20201217-lmc1H24517H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H24517H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 17 décembre 2020

n° 098-20

Objet : *RS - Demande de subvention à la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) pour la réalisation d'opérations d'efficacité énergétique sur les bâtiments communautaires*

- date de convocation le 11 décembre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-sept décembre dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 41

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierreton
Bassens	Alain Thieffent
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin - Corinne Charles - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 2

de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Philippe Ferrari à Marie Perrier

- conseillers excusés : 9

Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Michel Camoz - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 17 décembre 2020

délibération n° 098-20

objet **RS - Demande de subvention à la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) pour la réalisation d'opérations d'efficacité énergétique sur les bâtiments communautaires**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que, dans le cadre du décret « tertiaire » définissant les objectifs de performance énergétique pour les bâtiments tertiaires publics et privés, le programme CEE (certificats d'économie d'énergie) ACTEE2 (action des collectivités pour l'efficacité énergétique) vise à apporter un soutien aux collectivités locales par :

- l'attribution de fonds permettant de réduire les coûts organisationnels et opérationnels liés à la transition énergétique des bâtiments publics,
- la mise à disposition d'outils permettant de simplifier leurs actions.

La FNCCR a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour bénéficier de ces fonds à l'issue d'une sélection rigoureuse. Cet AMI couvre des dépenses allant jusqu'à décembre 2022 et les actions devront a minima déjà être engagées ou réalisées pour obtenir le versement des fonds.

L'objectif premier de cet AMI est d'apporter un financement aux acteurs publics proposant une mutualisation des projets de territoire pour massifier les actions de réduction des consommations énergétiques des collectivités.

C'est pourquoi un groupement est envisagé sur le territoire de la Savoie, porté par le SDES avec la participation de Grand Chambéry et des communes de Chambéry et de La Motte-Servolex.

Le projet devra présenter un bouquet d'opérations parmi les quatre typologies d'actions financées :

Taux d'aide et plafonnement (période courant de la date de signature de la convention par le groupement lauréat au 31 décembre 2022)	
Ressources humaines (économiste de flux)	Taux d'aide maximal de 50 % plafonné à une aide maximale de 90 000 € HT par membre du groupement
Outils de suivi de consommation énergétique et équipements de mesure	Taux d'aide maximal de 50 % plafonné à une aide maximale de 30 000 € HT par membre du groupement
Etudes techniques	Taux d'aide maximal de 50 % plafonné à une aide maximale de 90 000 € HT par membre du groupement
Maîtrise d'œuvre	Taux d'aide maximal de 30 % du coût global des études techniques du membre du groupement OU Aide de 30 000 € par membre du groupement pour les communes de moins de 3 500 habitants <i>L'utilisation de cette aide doit porter sur plusieurs bâtiments, de manière à favoriser le passage à l'action</i>
Plafond total d'aide par membre du groupement	250 000 € HT plafonné à 1 000 000 € HT pour l'ensemble du dossier.

Les opérations identifiées par Grand Chambéry dans le dossier de candidature concernent les thématiques suivantes :

- les outils de suivi de consommation énergétique et équipements de mesure : fourniture et pose de sous-compteurs d'énergie (chauffage, électricité) dans plusieurs bâtiments de l'agglomération afin de suivre les consommations réelles de fluide,
- les études techniques avec la réalisation de diagnostics énergétiques et du carnet de santé des bâtiments sur les sites de l'UDEP (partie administrative) et d'Aillon 1000,

- les compléments d'études existantes pour les bâtiments nécessitant de répondre au décret « tertiaire » avec les calculs des temps de retour sur investissement de chaque solution technique proposée afin d'identifier celles devant être retenues,
- les études de maîtrise d'œuvre pour des travaux envisagés au sein des bâtiments suivants :
 - o Margériaz : réhabilitation complète du site,
 - o Aillon 1000 : réhabilitation du bâtiment,
 - o les Fontanettes : réfection de la toiture, y compris l'isolation, sur la pagode A.

Le montant des aides sollicitées s'élève à 73 750 € HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau les demandes de subvention émises par la Communauté d'agglomération,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la présente candidature auprès de la FNCCR pour participer à l'AMI ACTEE2 pour la réalisation d'opérations d'efficacité énergétique sur les bâtiments propriété de l'agglomération,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer tous les documents à intervenir,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 098-20

Objet de l'acte : RS - Demande de subvention à la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) pour la réalisation d'opérations d'efficacité énergétique sur les bâtiments communautaires

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 17 décembre 2020

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20201217-lmc1H24517H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24517H1

Date de transmission en Préfecture : 21 décembre 2020

Date de réception en Préfecture : 21 décembre 2020

Période d'affichage : du au